

Mgr Combe succède à Mgr Oury

À la tête de l'Archevêché d'Alger



MONSIEUR COMBE, QUI VIEN DE SUCCEDER A MONSIEUR OURY A LA TÊTE DE L'ARCHEVÊCHÉ D'ALGER Photo Vollenweider, Alger
UNE VUE DE LA COUR INTÉRIEURE DU PALAIS DE L'ARCHEVÊCHÉ D'ALGER, QUI CONSTITUE UNE VÉRITABLE MERVEILLE D'ARCHITECTURE ORIENTALE

Monsieur Combe, archevêque de Carthage, primat d'Afrique, vient d'être nommé par Pie X administrateur apostolique du diocèse d'Alger. La démission de Mgr Oury, donnée en 1905, devient donc définitive.

Mgr Combe est né en 1839 Il a été curé d'Affreville et de Miliana, dans le diocèse d'Alger, puis secrétaire général de l'archevêque d'Alger, sous l'épiscopat du cardinal Lavignerie. Nommé ensuite évêque de Constantine, il fut, en 1863, promu à l'archevêché de Carthage.

C'est donc un Algérien que le Pape vient d'appeler au siège épiscopal qu'occupait Mgr Oury.

La séparation des Églises et de l'État, étendue à l'Algérie, depuis le commencement de l'année, place le clergé et les fidèles chrétiens de la Colonie dans une situation nouvelle et difficile. Les enquêtes faites au moment où parut le décret appliquant à l'Algérie la loi de séparation ont démontré que les ressources du clergé étaient nulles en dehors des traitements que leur servait l'administration.

Les paroisses des grandes villes arriveront à subsister péniblement, mais les églises placées dans les petits centres manqueront sûrement de desservants.

Le danger, il est vrai, n'est pas immédiat.

D'une part, de nombreux prêtres se trouvent dans la situation privilégiée qui leur permet de toucher une modeste pension de retraite. Enfin, l'administration est autorisée, aux termes du décret de janvier, à servir pendant une période de dix années des appointements aux ministres des cultes et à subventionner, pendant le même temps, les institutions religieuses.

M. Jonnart, dont le tact est la moindre des qualités, saura, sans que le clergé en ressente quelque humiliation, sans que le principe de la séparation en soutire, user du droit qui lui est accordé durant la période de transition de dix années fixée par le décret de 1908.

Mais le clergé assume, dès aujourd'hui, une formidable responsabilité matérielle et morale. Il lui faut, sans tarder, s'organiser, afin de n'être pas pris au dépourvu au moment où les subventions administratives feront défaut.

La tâche est terriblement ardue, en raison de la pauvreté des fidèles qui peuplent les grandes villes et de l'indifférence des habitants des campagnes. Il est à craindre que la population espagnole, italienne et maltaise, très attachée au culte, ne fasse appel aux prêtres étrangers. Les gouvernements respectifs, voyant dans l'envoi de ces missionnaires d'un nouveau genre, la possibilité d'augmenter leur influence, entretiendront chez nous des ministres du culte qui contribueront à retarder l'heure de la complète assimilation.

Mgr Combe, par sa nomination à la succession du cardinal Lavignerie et de Mgr Oury, se trouve l'ouvrier responsable devant le Pape et devant la Chrétienté d'une entreprise délicate. Les brillantes qualités dont il a fait preuve au cours des différentes missions qui lui ont été confiées, laissent espérer qu'il mènera à bien cette entreprise. En sa qualité de prêtre algérien, il est précédé ici par la sympathie des fidèles qui ont en lui une entière confiance.

Source :

4 Avril 1908.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



Accueil



Afrique du Nord Illustrée